



QUALIFICATION AVANCÉE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Référence STCW 2010 – Règles VI/3 – Sections A-VI/3 – Tableau A-VI/3

PUBLIC VISÉ

-Tout membre d'équipage ayant pour mission la direction des opérations de lutte contre l'incendie à bord des navires commerciaux, de plaisance avec équipage professionnel, de pêche ou dédiés aux cultures marines.

-Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

CFBS en cours de validité

OBJECTIFS

- Diriger des opérations de lutte contre un incendie se déclarant à bord d'un navire
- Organiser et d'entraîner les équipes d'incendie
- Inspecter, d'entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction incendie
- Effectuer une enquête, d'établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie

CONTENU DE LA FORMATION

U.V	DURÉE
CQALI : Enseignement théorique	18h
CQALI : Enseignement pratique	14h
TOTAL HEURES STAGIAIRES	32h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique et pratique, dispensée en centre (extérieur), en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis pour la théorie et dans un bâtiment-feu sur 3 niveaux, représentant une tranche de navire, ou un caisson de lutte incendie, pour la pratique.
- Les équipements de protection feu et combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation pratique.

EVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation des compétences en cours de formation (écrite, orales et/ou pratiques).
- Avoir suivi l'ensemble des modules (sauf exception*) et avoir atteint les normes de compétences minimales requises du tableau A-VI/3. Satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par arrêté modifié du 16 avril 1986
- Le CQALI est soumis à une revalidation quinquennale



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 32 heures

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact : +590 690 59 08 25
formation@ccs-gp.com

